

Les subsides

Mlle MacDonald: Monsieur le Président, le député de Bow River (M. Taylor) a soulevé un des principaux problèmes auxquels nous sommes confrontés. Nous devons tous le prendre très au sérieux. On n'a pas suffisamment réfléchi à la formation et au recyclage de personnes qui se joignent à la population active ou qui en font partie actuellement, pour leur permettre d'accéder à de nouveaux genres de travail et à de nouvelles promotions. Je signale cet état de choses, monsieur le Président, parce que j'ai dit dans mon exposé qu'il faut ajouter au Code canadien du travail des lois complémentaires proposées par d'autres ministres, notamment le ministre de l'Emploi et de l'Immigration (M. Roberts), qui nous permettrons de mettre sur pied de bons programmes de formation dans tout le pays. Il ne semble pas se rendre compte qu'il y a au Canada non seulement un grand nombre de jeunes qui, en sortant des écoles et des universités, débouchent sur le marché du travail, mais également que de trois à quatre millions de travailleurs actuels risquent d'avoir besoin de se recycler pour s'adapter au progrès technologique. Cela représente un énorme travail d'organisation. Le gouvernement n'a même pas commencé à réfléchir à ce qui représentera le plus gros effort de mobilisation jamais connu dans le pays. Je félicite le député de Bow River d'avoir soulevé cette question et d'avoir dit que le gouvernement, et nous tous en tant que députés, devons commencer à y accorder une plus haute priorité.

Le président suppléant (M. Herbert): Cette remarque conclut la période de dix minutes réservée aux questions et commentaires. Je donne la parole au député de Témiscamingue (M. Tousignant) pour la suite du débat.

• (1740)

[Français]

M. Henri Tousignant (Témiscamingue): Monsieur le Président, je suis heureux de participer à ce débat sur la modification du Code canadien du travail, je veux dire le projet de loi C-34. Je dois avouer qu'après avoir entendu ce que je viens d'entendre, je suis un peu mal à l'aise; quelqu'un a lancé, d'un travers à l'autre de la Chambre, tout à l'heure: «Où étiez-vous en 1954?» Plus tard, l'honorable député de Bow River (M. Taylor) a dit: «Où étiez-vous en 1917?» Je pense... Pour ma part, je suis un peu jeune, et vraiment, cela m'inquiète un peu d'avoir à répondre à ces commentaires.

Tout de même, je pense que nous devons envisager l'avenir plutôt que de nous tourner vers le passé. Bien sûr, j'écoutais également l'honorable député de Kingston et les Îles (M^{me} MacDonald) qui faisait d'excellentes suggestions, des suggestions fort louables, et qui a des intentions fort louables, comme par exemple: le projet de loi aurait dû inclure les quelque 2 millions de travailleurs à temps partiel au Canada... Et évidemment, aussi, les travailleurs qui ont à passer toute une journée devant des écrans cathodiques... Et on s'inquiète des conséquences de leur santé. Également, il y a le virage technologique qui, forcément, nous amènera à mettre énormément de gens à pied et en chômage ou à les recycler d'une façon ou d'une autre. Ce sont toutes des suggestions, monsieur le Président, fort louables, comme je le disais, de la part de l'honorable député qui, la majeure partie du temps apporte de bonnes

suggestions relativement aux projets de loi que le gouvernement propose.

Toutefois, il est bien évident que si nous voulons étudier à fond les projets de loi, il est clair que nous n'en finirons plus. Si nous voulons les rendre parfaits en tous points, nous devrions les étudier très longtemps. Je pense que le gouvernement choisit plutôt d'agir, quitte à y revenir plus tard et à modifier à nouveau ces projets de loi-là. Or, je pense que si on s'en tient à des énoncés, des déclarations des divers chefs syndicaux et patronaux, il est clair qu'il est grand temps, il est urgent, que le gouvernement canadien agisse.

Je relève ici une déclaration de M^{me} Shirley Carr, la vice-présidente exécutive du Congrès du travail du Canada, qui était à ce moment-là vice-présidente et qui a déclaré lors d'une entrevue à Radio-Canada que les modifications n'auraient pas pu être présentées «il y a des mois et des mois parce qu'elles ne comprenaient pas tout ce que nous demandions». Il est aussi intéressant de remarquer que par la même occasion, un représentant du Syndicat canadien de la Fonction publique, M. Gil Levine, déclarait que «le mouvement syndical au Canada pousse pour que soient adoptées les modifications proposées par M. Ouellet, malgré leurs limites, (parce que nous croyons qu'avec un nouveau gouvernement, un gouvernement libéral ou conservateur, particulièrement un gouvernement conservateur, je dois le dire, monsieur le Président, et ce sont les paroles de M. Levine) il faudra encore bien des années avant que ces améliorations se fassent sentir.»

Monsieur le Président, il est très clair à mes yeux, et certainement pour la majorité des députés de cette Chambre, que ces modifications ont été déposées à un moment opportun et qu'elles sont les bienvenues. Cela accentue le fait que le gouvernement n'a pas négligé ses responsabilités dans le domaine des lois sur le travail.

Comme le ministre du Travail (M. Ouellet) l'a déjà indiqué, ces propositions législatives sont le résultat d'une excellente collaboration entre les nombreuses organisations de travailleurs et les associations patronales au cours de consultations poussées qui ont mené à ce projet de loi.

J'ose croire que ces modifications accentuent le fait que le Code canadien du travail a, depuis toujours, pavé la voie aux autres lois sur le travail servant souvent d'exemple aux autorités compétentes.

Je crois aussi, monsieur le Président, qu'elles répondent aux besoins nouveaux des années 1980 et constituent un pas en avant dans l'évolution des lois sur le travail au Canada.

Comme vous le savez, le Code canadien du travail est l'ensemble de règlements régissant les normes du travail, la sécurité et l'hygiène professionnelles et le cadre général des relations industrielles pour les secteurs de compétence fédérale qui emploient environ 600,000 travailleurs au Canada. Ces industries comprennent celles qui, de par leur nature, dépassent les frontières nationales et provinciales, notamment dans les domaines du transport et des communications, une quarantaine d'organismes et de sociétés de la Couronne, ainsi que les banques et les industries que le Parlement a déclaré être d'intérêt national. Par exemple, les mines d'uranium et l'industrie de manutention des céréales dans l'Ouest canadien.